TITRE :	Soutien à la Tribu des Blood et à la protection des droits des anciens élèves des pensionnats indiens (PI) dans le cadre du processus d'évaluation indépendant (PEI) de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI)
OBJET :	Pensionnats indiens
PROPOSEUR(E) :	Charles Weaselhead, Chef, tribu des Blood, Alb.
COPROPOSEUR(E) :	Gayle Strikes with a Gun, Chef, nation Piikani, Alb.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI) est une convention juridiquement contraignante qui a été approuvée par neuf autorités judiciaires et qui était destinée à résoudre de manière juste, équitable et complète l'héritage des pensionnats indiens (PI); de plus, les tribunaux ont retenu la prérogative de superviser l'application de la CRRPI et, au besoin, d'en faire appliquer et d'en renforcer les dispositions.

B. L'objet de la soumission de l'application de la CRRPI à la supervision continue des tribunaux et de son assujettissement aux décisions de ceux-ci est de protéger les intérêts des membres absents du recours collectif pour garantir l'application du principe supérieur selon lequel ceux pour qui le règlement a été établi doivent être traités de manière juste et équitable dans la répartition des indemnisations et pour garantir que celle-ci soit faite de manière rapide et efficace par l'administrateur du règlement.

C. Les tribunaux ont nommé le conseiller juridique Randy Bennett pour les assister dans la supervision et l'administration de la CRRPI ainsi que dans l'élaboration d'un protocole pour que les tribunaux soient

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 7e jour de décembre 2011 à Ottawa, Ontario

saisis des différends et examinent les indemnisations demandées.

D. Les Chefs en assemblée de l'APN ont adopté une résolution exhaustive pour protéger les droits des anciens élèves des PI dans le cadre de la CRRPI en recommandant que les demandes de PEI soient soumises à une vérification pour garantir la protection des anciens élèves des PI au niveau du processus d'indemnisation.

E. Le 19 septembre 2012 est la date limite pour le dépôt des demandes de PEI et de nombreuses questions et préoccupations demeurent quant à savoir si les anciens élèves des PI reçoivent un traitement juste et équitable.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Enjoignent l'APN de demander une prolongation de trois ans du délai de soumission des demandes du processus d'évaluation indépendant (PEI) dans le cadre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRPI) pour protéger les intérêts des anciens élèves des PI et garantir non seulement que ceux auxquels le règlement est destiné à s'appliquer soient traités de manière juste et équitable dans la répartition des indemnités, mais également que l'administrateur de la convention assure une répartition rapide et efficace des indemnités.

2. Enjoignent l'APN de presser le surveillant judicaire et administrateur de la CRRPI, le cas échéant, d'enquêter sur les allégations de traitement injuste et inéquitable de demandeurs ou de non-répartition rapide et efficace des indemnités entre les demandeurs du PEI.

3. Enjoignent l'APN de demander, s'il y a lieu, au surveillant judiciaire et administrateur de recourir aux protocoles établis dans la CRRPI pour déposer une demande de directives en vue de résoudre les différends et pour que les tribunaux encadrent les indemnisations demandées.

4. Enjoignent l'APN de demander au Comité national d'administration et au Comité de supervision du processus d'évaluation indépendant de continuer d'assurer un traitement juste et équitable des demandeurs du PEI par les avocats impliqués dans le processus du PEI.

5. Soutiennent la Tribu des Blood dans ses efforts pour garantir que tous les demandeurs du PEI soient traités de manière juste et équitable, y compris en ce qui concerne les préparatifs aux audiences et le

soutien approprié sur le plan de la santé.

6. Soutiennent la Tribu des Blood pour ce qui est de dénoncer aux autorités appropriées tout cas présumé d'acte criminel au niveau de la gestion des règlements dans le cadre du PEI.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 7e jour de décembre 2011 à Ottawa, Ontario

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL